

L'épargne-temps à l'étude

SOCIAL Une idée de la suédoise : accumuler ses congés pour augmenter sa pension

► Une petite révolution sur la table des négociateurs.

► Un système qui permet de mettre congés et avantages en nature sur un compte.

► Et d'en profiter plus tard.

Le gouvernement en préparation foisonne d'idées nouvelles dans tous les domaines, idées que la composition des gouvernements précédents ne permettait pas de concrétiser.

C'est aussi vrai sur le plan social. Il nous revient que la question de l'épargne-temps est sérieusement à l'étude, et pourrait se retrouver dans l'accord de gouvernement, attendu le mois prochain, si tout va bien.

L'épargne-temps, c'est un mécanisme qui permet au salarié de ne pas prendre tous ses congés, et de les économiser. Lorsqu'il en a accumulé suffisamment, il peut alors prendre une pause carrière, par exemple. Ou alors ne pas les utiliser, et bénéficier alors d'une pension légale plus élevée.

Le mécanisme ne se limite pas aux congés. Il peut aussi s'agir d'avantages en nature. Exemple : un salarié peut décider de renoncer à une voiture de société ou à un téléphone portable et demander que les fonds soient versés sur son compte épargne-temps.

Il n'est pas acquis que le système prendra précisément cette forme, car il doit être négocié, mais le principe est celui-là.

En fait, la Belgique est un peu à la traîne dans ce domaine. Le sys-

tème existe déjà en France, en Allemagne, et aux Pays-Bas. Il va de soi qu'il a ses garde-fous. Ainsi, en France, le salarié est obligé de prendre un minimum de congés (24 jours par an) avant de pouvoir en économiser pour les placer sur son compte.

Le futur gouvernement n'entend toutefois pas imposer ce système de manière unilatérale. Ce point fait partie de ceux qui seront soumis aux partenaires sociaux. Patrons et syndicats devront se mettre d'accord pour élaborer le système. L'objectif est de trouver un compromis entre la flexibilité que cela peut offrir aux entreprises, et les limites à placer sur le plan social, pour que des salariés ne s'épuisent pas en économisant des congés... Quand le gouvernement sera constitué, il pourrait soumettre une proposition aux partenaires sociaux.

Cette proposition fait partie d'une batterie de mesures sociales que le futur gouvernement souhaite mettre en place. Il y a d'autres projets en cours d'analyse et de négociation.

Un report de la prépension. Le futur gouvernement pourrait reporter la possibilité de départ à la prépension. Actuellement, dans le régime général, la possibilité de départ est prévue à 60 ans. Elle serait reportée de deux ans (62 ans) dès le premier janvier 2015. Il existera toutefois une possibilité de prépension à 58 ans pour les personnes qui ont exercé un métier lourd pendant au moins 20 ans de carrière ou qui ont des séquelles en raison d'un travail pénible. Les personnes dont la carrière dépasse 40 ans pourront aussi partir à 58 ans. Il y a une logique, estiment les rédacteurs du projet : le gou-

vernement Di Rupo a déjà porté à 62 ans l'âge de départ à la pension anticipée. Le report de l'âge de la prépension serait une forme d'harmonisation de tous les départs anticipés.

Autre raison de cette réforme en préparation : l'âge effectif moyen de départ à la retraite en

Belgique est de 59,3 ans. Tant l'Allemagne que les Pays-Bas font mieux avec des âges respectivement de 61,7 ans et de 62,8 ans.

Une réforme des carrières. Autre idée dans l'air : revoir les carrières. Double objectif : donner plus de flexibilité aux entreprises et permettre aux salariés de mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. Il s'agirait d'une réforme d'envergure puisque les travailleurs seraient davantage payés en fonction de leurs compétences et leur productivité, et moins en fonction de leur carrière ou leur âge.

Le télétravail. Autre idée à l'étude : doper le télétravail, en revoyant la législation en la matière. Ceci devrait contribuer à atténuer les problèmes de mobilité.

Les congés. Actuellement, les régimes de congés sont très disparates en fonction du secteur où le travailleur est actif. L'idée à l'étude : réaliser un cadastre des congés, et harmoniser progressivement les régimes. On ne toucherait toutefois pas aux congés parentaux, d'assistance et pour soins palliatifs.

Le travail des pensionnés. Enfin, les quatre partis en négociation songent aussi sérieusement à supprimer le plafond de revenus au-delà duquel les pensionnés ne peuvent plus travailler sans perdre leur pension. ■

BERNARD DEMONTY

GRÈVES

Un service minimum à la française

Parmi les propositions sociales de la future coalition de centre-droit figure le fameux service minimum en cas de grève.

Le système à l'étude s'inspirerait de la formule française, ont appris nos collègues du *Standaard*. Les personnes qui comptent faire grève devraient s'annoncer quelques jours avant le mouvement. Et avec les autres, l'entreprise organiserait, quand c'est possible, un service réduit. La formule s'appliquerait dans les transports publics, trains, trams bus mais aussi l'aérien.

L'objectif du futur gouvernement est qu'un groupe réduit de grévistes ne puisse pas empêcher une entreprise de fonctionner. Le gouvernement n'entend toutefois pas imposer le système : patrons et syndicats devront le mettre au point. Reste à voir si les représentants des travailleurs acceptent une idée qu'ils ont, à ce jour, fermement condamnée.

B.DY